

CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 13 MAI 2019**

L'an deux mil dix neuf le treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard HOUSSAYE, Maire

Présents : Mesdames Thérèse BARIL, Isabelle MALVAULT, Astrid VERDIERE, Marie-Christine DURAMBUR, Marie-Eve GOUPIL, Isabelle LASNIER, Vanessa TRAMOUILLE, et Messieurs Bernard HOUSSAYE, Jean-François GARGUELLE, Jean-François LEDON, Nicolas DUMINY, Patrick LECOURT, Alain BALZAC, Michel LEMAGNEN

Absents excusés : Mesdames Sandrine ROSAY, Sophia BARIL, et messieurs Vincent LEMAITRE, Franck RENAUD ayant donné pouvoir à Mme Astrid VERDIERE, Charles REVET ayant donné pouvoir à Bernard HOUSSAYE.

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

1) Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2019

Le conseil municipal approuve le procès verbal du 1er avril 2019 sans y apporter de modification.

2) Eclairage de la salle polyvalente :

Cette question est reportée à un prochain conseil municipal puisque la commune attend des informations complémentaires sur ce dossier.

3) Vidéoprotection : marché infructueux

Vu les offres reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée concernant la vidéoprotection,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 13 mai 2019,

Le conseil municipal décide de déclarer le marché à procédure adaptée infructueux pour le motif suivant : offres inacceptables qui excèdent les crédits budgétaires alloués dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à relancer une nouvelle procédure en apportant des modifications au dossier de consultation.

4) Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu pour l'année 2020. Les trois personnes concernées recevront un courrier recommandé pour les en informer et leur expliquer la procédure à suivre.

5) Communauté urbaine- Communication du budget primitif 2019 aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif 2019 de la communauté urbaine.

6) Attribution de subventions

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au conseil national des villes et villages fleuris avec une adhésion à hauteur de 175€.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

*Athlétiques : 500€

*Société Havraise de Protection des animaux : 250€

Le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande de ALPEAIH au motif que la commune attribue déjà des subventions à d'autres associations similaires.

7) Rétrocession de voiries et de leurs accessoires de voirie

Vu la délibération en date du 30 octobre 2018 et notamment la volonté du conseil municipal d'intégrer dans le domaine public de la commune, la voirie du Clos des Canadiens, et les voiries du clos des noisetiers,

Sous réserve de l'accord des associations syndicales libres de ces 2 lotissements,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de transfert des équipements et espaces communs tels que définis dans celles-ci, pour ces 2 lotissements, et à signer les actes notariés et tout document y afférent.

8) Autorisation d'engager des dépenses : chaudières

Vu les soucis rencontrés sur la chaudière du groupe scolaire et la nécessité de procéder à sa réparation ou son remplacement très rapidement,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses de réparations ou de remplacement de la chaudière dans la limite de 20 000€ HT (24 000€ TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 opération 104.

Questions diverses :

*Ralentisseur rue Victor Hugo : le conseil municipal donne un avis défavorable au motif que des limitations de vitesse sont déjà en place dans ce secteur et qu'un passage protégé a été récemment créé pour sécuriser le passage des piétons.

*Salle de réunion : avis favorable pour acquérir un réfrigérateur sous réserve de trouver un emplacement de stockage qui soit pratique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Turretot,
Le 20 mai 2019
Le Maire,